

REGLEMENT DU SERVICE DE COLLECTE DES EAUX USEES

ANNEXE 2

Tarification applicable au 01/04/2011

Branchement d'immeuble neuf : 2500€ / logement créé d'une surface habitable supérieure à 40m²
Branchement d'immeuble neuf : 800€ / logement créé d'une surface habitable inférieure ou égale à 40m²
Branchement d'un immeuble existant : 500€ / logement
Redevance d'assainissement partie fixe : 2.40€ par mois
Redevance d'assainissement partie variable : 0.70€ / m³